



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/41/237

S/17947

27 mars 1986

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante et unième session

Point 69 de la liste préliminaire\*

RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA

COOPERATION DANS LA REGION DE LA  
MEDITERRANEE

CONSEIL DE SECURITE

Quarante et unième année

Lettre datée du 26 mars 1986, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'un communiqué adopté à New York le 26 mars 1986 par le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, concernant la situation dans la Méditerranée centrale, et de vous prier de bien vouloir faire distribuer ce communiqué comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 69 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Inde  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) N. KRISHNAN

\* A/41/50/Rev.1.

ANNEXE

Communiqué adopté à New York, le 26 mars 1986, par le Bureau de  
coordination du Mouvement des pays non alignés concernant la  
situation dans la Méditerranée centrale

Le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés s'est réuni d'urgence à New York le 26 mars 1986 pour examiner la grave situation dans la Méditerranée centrale. Il a entendu une déclaration du représentant de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste concernant les actes de provocation et d'agression commis par les Etats-Unis d'Amérique contre la Jamahiriya et concernant la grave violation de l'intégralité territoriale de ce pays.

Le Bureau a noté avec une vive préoccupation les manoeuvres faites récemment par les Etats-Unis dans le golfe de Syrte et les attaques commises contre des navires libyens et contre le territoire de la Libye. Ces actes d'agression menacent gravement non seulement la sécurité de la région mais aussi la paix et la stabilité internationales.

Le Bureau a rappelé qu'à leur réunion de New Delhi, en 1983, les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés avaient noté avec préoccupation "la persistance des politiques d'intervention et d'ingérence, de pressions et de menaces ou d'emploi de la force qui sont dirigées contre de nombreux pays non alignés, avec des conséquences périlleuses pour la paix et la sécurité" et avaient demandé à tous les Etats de "respecter le principe selon lequel les Etats doivent s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique et économique des Etats". Le Bureau a également rappelé qu'à sa réunion du 6 février 1986, il avait "adressé une mise en garde contre toutes mesures irréfléchies de la part des Etats-Unis d'Amérique, étant donné qu'il valait mieux régler des situations de ce genre par le dialogue et non par la pression ou l'emploi de la force".

Le Bureau a également rappelé la résolution adoptée par les Ministres des affaires étrangères du Conseil de la Ligue des Etats arabes à sa quatre-vingt-cinquième session, tenue à Tunis du 24 au 26 mars 1986, dans laquelle le Conseil avait condamné avec force l'agression des Etats-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne, qu'il considérait comme une grave violation de la souveraineté, de l'indépendance et de la sécurité de la nation libyenne.

Le Bureau a exprimé sa vive préoccupation à l'égard des actes de provocation et de l'emploi de la force contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste. Le Bureau a condamné ces actes d'agression qui aggravaient dangereusement la situation dans la Méditerranée centrale et mettaient en danger la paix et la sécurité internationales. Les agissements des Etats-Unis étaient d'autant plus condamnables que, en sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité, ce pays avait une responsabilité particulière en matière de maintien de la paix et de la stabilité et de respect des principes de la Charte des Nations Unies.

Le Bureau a exigé qu'il soit mis immédiatement fin aux opérations militaires qui mettent en danger la paix et la sécurité de la région et surtout la sécurité et l'intégrité territoriale de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, ainsi que la paix et la stabilité internationales. Il a réaffirmé son plein appui et sa solidarité à l'égard de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, l'un des pays non alignés, dans la sauvegarde de son indépendance, de sa stabilité, de sa souveraineté et de son intégrité territoriale.

-----

